

CALENDRIER

4^e trimestre

PAIE Réaliste ?



OCTOBRE

ISSPATS - Prime VP - HS « classiques »

- Indemnité pour les élections législatives.
- Paiement de l'indemnité pour sujétion spécifique pour les personnels administratifs, techniques et spécialisé (ISSPATS) avec effet rétroactif à compter du 1^{er} juillet 2024.
- Paiement de l'indemnité de voie publique — avec effet rétroactif à compter du 1^{er} juillet 2024.
- Paiement des heures supplémentaires « classiques » dans le périmètre de la police nationale.

NOVEMBRE

HS « JOP 2024 »

- Paiement des heures supplémentaires « JOP 2024 » dans le périmètre de la police nationale, sous réserve de l'obtention d'assurances quant à leur couverture budgétaire au titre de l'exercice 2024.

DÉCEMBRE

Prime JOP 2024 - Prime résultats exceptionnels

- Paiement de la prime JOP 2024.
- Paiement de la prime de résultats exceptionnels.



INTERCO



Affirmer, comme l'a fait le ministre démissionnaire, que ce calendrier doit absolument être respecté et que tout retard serait problématique, sans prendre pleinement en compte la situation sur le terrain, semble déconnecté des réalités, particulièrement dans le contexte actuel.

Si la CFDT soutient sans réserve le versement rapide des primes et indemnités, elle n'ignore pas les difficultés auxquelles sont confrontés nos collègues des services de paie (SGAMI et DRH ministérielle).

Eux aussi sont méritants et doivent être défendus pour leur résilience et leur engagement exceptionnel.

C'est pourquoi la CFDT a demandé qu'une indemnité leur soit versée !